

CONCLUSION

A l'issue des épreuves orales, la totalité des postes mis au concours (82) a été pourvue par le jury. 45 candidats (sur 89 admissibles) et 37 candidates (sur 67 admissibles) ont donc été admis. La répartition par profession est la suivante :

Elèves des ENS : 12
Professeurs certifiés et certifiés stagiaires : 7
Elèves des IUFM : 11
Etudiants : 48
Stagiaires enseignement supérieur : 1
Salariés secteur tertiaire : 1
Surveillants d'externat : 1
Sans emploi : 1

La représentation des différentes catégories est en légère baisse pour les professeurs certifiés (7 au lieu de 11 en 2002, 10 en 2001 et 9 en 2000). On notera la confirmation de deux tendances que l'on observe depuis quelques années : une progression très sensible de la proportion des étudiants (48 au lieu de 36 en 2002, 33 en 2001 et 30 en 2000) et une baisse, particulièrement nette cette année, du nombre des élèves des ENS (12 contre 25 en 2002, 29 en 2001 et 32 en 2000).

La répartition par académie s'opère comme suit :

Paris-Versailles-Créteil (48), Aix-Marseille (2), Bordeaux (1), Caen (4), Clermont-Ferrand (5), Grenoble (2), Lille (2), Lyon (10), Poitiers (1), Rennes (1), Strasbourg (1), Toulouse (1), Amiens (1), Nice (3).

Eléments comparatifs sur les sept dernières années :

	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Admis	82	82	80	80	90	60	73
Elèves ENS	12	25	29	32	29	17	28
Prof.Certifiés	7	11	10	9	16	9	13
Elèves IUFM	11	10	5	8	10	11	9
Etudiants	48	36	33	30	35	23	23

La barre d'admission a été fixée à 92,50 points (soit à 7,71/20 de moyenne), plus haut donc qu'en 2002 (87,50 points, soit 7,29/20 de moyenne ; 83,50 points en 2001, soit une moyenne de 6,96/20), pour un nombre identique de postes offerts.

La session 2003 ne montre pas de bouleversement dans les résultats par rapport aux années précédentes (voir tableau comparatif ci-dessous sur sept ans). Les très bons résultats des étudiants (et pas seulement parisiens) que l'on constatait déjà les années précédentes témoignent incontestablement du sérieux des candidats, mais aussi de la qualité des préparations qui sont prodiguées dans nos universités, en dépit des conditions de plus en plus difficiles que connaissent maints départements, notamment en province. Cela doit constituer un fort encouragement pour les candidats, mais convaincre aussi chacun de la nécessité de poursuivre les efforts pour se donner les meilleures chances de succès. Le nombre important, tous les ans, de bi-admissibles et d'admissibles communs aux concours du Capes et de l'agrégation (50 cette année) confirme que la réussite laisse peu de place au hasard.

La moyenne des admis en explication de textes français (7,93) comme étrangers (8,72) est honorable. De même, la moyenne des admis en leçon 1, qui est de 7,96, est en progression (7,16 en 2002, 6,70 en 2001). Ce n'est pas le cas, en revanche, de la leçon II puisque la moyenne des admis n'est cette année que de 7,39 (contre 8,27 l'an passé, 7,49 en 2001). Et surtout on continue d'observer un nombre trop important d'admis ayant une moyenne aux deux leçons égale voire inférieure à 5/20 : 15 au lieu de 16 en 2002, 23 en 2001, 16 aussi en 2000 ; ou d'admis obtenant une moyenne aux deux leçons égale ou inférieure à 6,5/20 : 28 au lieu de 36 en 2002, 39 en 2001, 32 en 2000.

De nouvelles modalités concernant les épreuves orales et écrites entreront en vigueur à la prochaine session. Souhaitons, dans l'intérêt des candidats comme de l'institution, qu'elles permettent déjà d'améliorer cette situation. Elles ne dispenseront pas, en tout état de cause, d'une réflexion approfondie sur l'ensemble de la formation reçue en amont par les candidats, si l'on veut pouvoir renforcer le concours et notre discipline.

Eléments statistiques (résultats obtenus par les candidats à l'agrégation externe de philosophie depuis 7 ans)

Moyennes	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
épreuve 1	6	4,73	5,24	5,48	4,57	4,59	4,90
épreuve 2	5,35	5,77	4,96	5,19	4,76	4,43	5,27
épreuve 3	6,21	5,62	5,64	5,78	4,40	5,31	5,75
Leçon I	6,50	5,43	5,01	5,27	6,83	6,73	6,49
Leçon II	5,52	6,01	5,69	6,84	7,78	6,79	7,49
Expl.text.français	6,07	6,45	6,03	7,18	7,61	6,58	7,05
Expl.text.étrang.	6,63	6,51	6,27	7,41	9,42	8	8,47
1 ^{er} admissible	14,33	14,33	13,33	14,33	12	12,67	13,17
Barre admissibilité	8,33	7,67	7,67	8	7,50	7,83	8,16
Nbre admissibles	156	164	159	169	139	124	162
1 ^{er} admis	13,17	14,17	12,33	12,96	12,77	12,21	13,15
Dernier admis	7,71	7,29	6,96	7,83	7,64	7,97	8,45
Nbre d'admis	82	82	80	80	90	60	73

INFORMATIONS PRATIQUES

Une brochure destinée **aux concours de recrutements des personnels enseignants** est éditée chaque année par le ministère de l'Éducation nationale.

Elle est disponible début septembre :

dans les rectorats d'académie ;

dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ;

dans les services communs d'information et d'orientation des universités (SCUIO) ;

à la direction des personnels enseignants :

32-34, rue de Châteaudun - 75436 Paris CEDEX 09.

Cette brochure succincte rappelle les conditions requises pour vous inscrire au concours et donne des conseils pratiques :

- Où et comment vous inscrire ?
- Comment se préparer au concours ?
- Que se passe-t-il après la réussite aux épreuves ?
- La carrière, les rémunérations...

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter le Système d'information et d'aide aux concours SIAC sur Internet.

<http://www.education.gouv.fr/siac>

SIAC est un site dédié aux concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (second degré) et de professeurs des écoles (premier degré).

Il regroupe les informations utiles pour répondre à vos questions :

- Les textes officiels publiés au BO (programmes annuels, notes de service...) ;
- Les postes offerts dès leur publication au journal officiel ;
- Des informations pratiques relatives à certains concours ;
- Un guide qui présente le déroulement des concours, les conditions d'inscription, les statistiques de la session précédente, la nature des épreuves, les nouveautés réglementaires ;
- Où vous préparer aux concours ?
- Comment vous procurez les rapports de jury ?
- Comment obtenir les photocopies de vos copies ?
- En cas de réussite au concours comment serez-vous affecté en qualité de stagiaire ;
- Un vagemestre pour répondre à vos questions.

SIAC vous permet également, pendant la période d'ouverture des serveurs, de procéder à votre inscription au concours de votre choix.